



rapport d'activités 201112

alparc

un réseau
des perspectives



Le Mot du Président

Chers amis, collègues, financeurs et soutiens du Réseau Alpin des Espaces Protégés ALPARC, Nous avons le plaisir de vous présenter le nouveau rapport d'activités qui reflète le travail des deux dernières années.

Notre programme de travail 2011/2012 a été adopté par la 11ème Conférence alpine, tenue les 8 et 9 mars 2011 à Brdo pri Kranju, et fidèlement mis en œuvre.

En ce qui concerne notre thème prioritaire, « Biodiversité et réseaux écologiques », nous avons accompagné le projet ETC Espace alpin « ECONNECT » jusqu'à sa conclusion, tout en veillant à renforcer les actions dans les régions pilotes. Nous avons soutenu les activités de la plateforme « Réseau écologique » de la Convention alpine et encore renforcé la coopération entre les Alpes et les Carpates.

Par des manifestations et des actions organisées avec de multiples acteurs, nous avons lancé la réflexion sur un chantier d'importance capitale pour le futur, à savoir le rôle, la mission et l'importance des espaces protégés pour un développement régional durable. Afin de donner plus de visibilité à notre collaboration, nous avons développé un nouvel outil de communication et de sensibilisation sur le thème des Alpes, le Multivision « Pour les Alpes », que nous pouvons désormais présenter au public comme le fruit de notre travail collectif.

Notre réseau commun ALPARC existe depuis 16 ans, et c'est l'occasion pour nous de regarder en arrière, de présenter quelques dates et quelques chiffres, et aussi de souligner les fonctions importantes que remplit notre unité opérationnelle à Chambéry.

Toutefois, nous devons aller de l'avant et, aujourd'hui comme par le passé, je vous incite à poursuivre notre chemin ensemble. Un premier pas dans ce sens sera la création de l'association « ALPARC », qui ira de pair avec la mise en place de nouvelles structures et modes de travail.

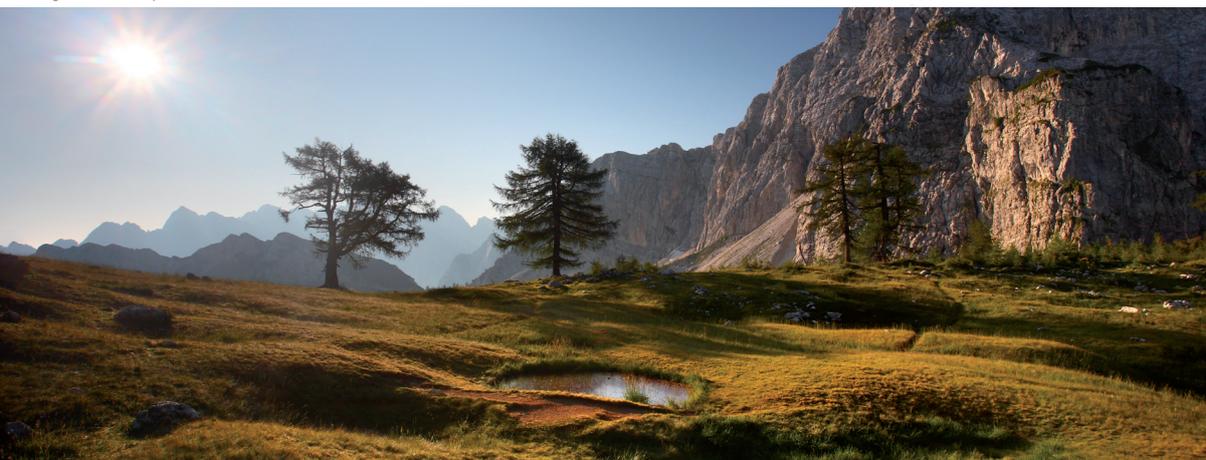
A présent, je tiens à remercier personnellement d'abord tous nos financeurs et partenaires institutionnels et avant tout l'Etat français et ses régions alpines Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes et pour le travail accompli, toutes les collaboratrices et collaborateurs de notre Task Force Espaces Protégés. Et nous aimerions à notre tour remercier tous les gestionnaires d'espaces protégés et autres partenaires car c'est grâce à votre soutien que nous avons pu réaliser avec succès notre programme commun. Forts de ce bilan positif, nous pouvons aborder notre engagement pour le futur, pour les Alpes et pour la Convention alpine avec une force renouvelée.

Et pour ce futur, nous comptons toujours sur votre collaboration et votre soutien, afin que les changements attendus et les modifications prévues soient mis en œuvre au bénéfice de tous.

Nous vous souhaitons bonne lecture !

Dr. Michael Vogel

Président d'ALPARC



Le Réseau Alpin des Espaces Protégés



© Parc Naziunal Svizzer - Hans Lozza



© Nationalpark Hohe Tauern - Andreas Rofner



© ALPARC



© Parc national de la Vanoise - Patrick Folliet



© Ufficio parchi naturali Alto Adige - Josef Hackhofer



© ALPARC



© ASTERS - Geoffrey Garcel



© Triglavski Narodni park - Dan Briški

→ Réseau Alpin des Espaces Protégés - **organisme international gouvernemental** créé à l'initiative de la France pour contribuer à la mise en œuvre de la Convention alpine, notamment de son protocole « Protection de la nature et entretien des paysages ».

→ **Actif dans 8 pays** : Autriche, France, Allemagne, Italie, Principauté du Liechtenstein et Principauté de Monaco, Slovaquie et Suisse.

→ **Rassemble près de 1000 espaces protégés** (14 parcs nationaux, 80 parcs régionaux, 350 réserves naturelles, 10 réserves de biosphères et plus de 500 autres aires protégées des Alpes).

→ **Représente 25% du périmètre de la Convention alpine.**

→ **Collabore avec plus de 200 gestionnaires** d'espaces protégés de toute la région alpine.

→ **Organisé entre 1997 et 2012 plus de 500 événements**, conférences, ateliers de travail, excursions thématiques et sessions de formation destinés au personnel des espaces protégés et totalisant plus de 10 000 participants.

→ **Travaille dans les 4 langues alpines** (français, allemand, italien et slovène) pour la réalisation de sites web, d'expositions et de publications (plus de 100 publications et co-éditions) et aussi en anglais.

→ **Dispose d'un puissant outil d'information géographique (SIG)** pour la représentation cartographique des espaces protégés.

→ **Développe des outils innovants** pour communiquer avec le grand public international (La visite virtuelle des Alpes - ViViAlp, le Multivision « Pour les Alpes », « expositions Montagnes mythiques » et « Retour de la vie sauvage... »).

→ **Animé par une équipe multinationale et multilingue** avec 16 années d'expérience en gestion de projets, y compris les projets de l'UE ; politiques internationales de protection de la nature et d'aménagement du territoire ; coopération avec les ministères et les collectivités locales, les ONG et les scientifiques ; coordination de groupes de travail internationaux...

→ **Spécialisé dans les sujets d'actualité** tels que la connectivité écologique, les outils de gestion des espaces protégés, le tourisme durable, la mobilité douce, les constructions écologiques, les outils de communication internationaux et les projets d'éducation environnementale, la coopération avec les autres massifs montagneux, en particulier les Carpates...

→ **S'appuie sur un processus de décision démocratique** au sein du Comité de Pilotage International (composé de 17 membres) d'ALPARC et dirigé par des présidents (3) élus démocratiquement.

→ **Soutenu par la France et les Régions alpines françaises Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes.** Autres contributions, sur projets, de l'Allemagne, la Suisse et les Principautés du Liechtenstein et de Monaco.

Comment fonctionne le réseau ?

TÉMOIGNAGE



« Pour moi, ce qui est important ce sont **les contacts et l'échange** avec les autres gestionnaires d'espaces protégés. »

Heinrich HALLER,
Directeur du Parc national Suisse /CH



© Parco naturale Sciliar Catinaccio - Maurizio Bedin

ALPARC, le Réseau Alpin des Espaces Protégés, rassemble toutes les catégories d'espaces protégés de grande taille dans le périmètre de la Convention alpine.

Ce réseau a été créé en 1995 afin de mener ensemble des projets, procéder à des échanges de techniques, évaluer l'efficacité des méthodes de gestion et organiser des rencontres et manifestations professionnelles sur des thèmes variés allant de la gestion de la faune jusqu'aux questions du changement climatique en passant par le développement régional.

Les missions d'ALPARC sont définies par son **Comité de Pilotage International (CPI)** qui se compose de directeurs et de représentants d'administrations d'espaces protégés alpins, représentatifs de la diversité et du nombre d'espaces protégés par pays alpin. Il définit les grandes orientations qui régissent le travail international en fonction des priorités et des demandes des espaces protégés.

ALPARC dispose **d'un président et de deux vice-présidents** qui président le Comité de Pilotage International. Ils représentent ALPARC dans les affaires officielles.

Les décisions fondamentales et le choix des thèmes de

coopération sont soumis tous les deux ans à l'Assemblée Générale réunissant l'ensemble des représentants des espaces protégés alpins. C'est la plus grande rencontre des gestionnaires d'espaces protégés dans les Alpes qui symbolise la coopération entre les parcs nationaux, régionaux et naturels, les réserves naturelles, les réserves de biosphère et nombre d'autres catégories d'espaces protégés.

La Task Force Espaces Protégés du Secrétariat permanent de la Convention alpine (l'unité opérationnelle du réseau) assure la réalisation des actions d'ALPARC.

Des **groupes de suivi nationaux** accompagnent le travail courant de la Task Force Espaces Protégés et aident à la réalisation de projets communs grâce à leurs interlocuteurs dans les pays et régions alpines respectives.

Le travail au sein d'ALPARC s'effectue dans les 4 langues alpines principales - ainsi chacun peut s'exprimer, publier, participer aux projets dans sa propre langue.



© Triglavski Narodni park - Dan Briški

TÉMOIGNAGE



[...] « ALPARC représente pour moi une source importante d'informations externes. Le problème qu'on rencontre souvent quand on fait partie de l'équipe d'un parc national, est que l'on travaille à plus de 95% toujours à la même petite échelle et sur l'unique territoire qui est celui de notre parc. **Pour ces raisons, les informations ou les comparaisons provenant de l'extérieur sont fondamentales.** »

Erich Weigand, Parc National Kalkalpen /A

TÉMOIGNAGE



« ALPARC est une excellente plateforme d'échange de savoirs et d'expériences surtout pour nous qui sommes un très petit parc naturel [...]. **Le réseau offre d'excellentes opportunités de participation**, comme actuellement avec le projet ViViAlp. **La gestion de projet d'ALPARC est professionnelle et efficace, les produits réalisés collectivement sont d'un niveau de qualité élevé.** Je tiens à remercier l'équipe d'ALPARC pour leur grand soutien. »

Rolf Eberhardt, directeur du Parc naturel Nagelflühkette e.V. /D



© Parc Naziunal Svizzer - Hans Lozza

Les actions principales réalisées en 2011-2012

Les priorités de travail d'ALPARC sont fixées en concertation avec tous les membres du réseau et se concentrent actuellement autour des 3 grands axes de travail suivants :

- biodiversité et réseaux écologiques ;
- développement régional et qualité de vie ;
- communication commune et éducation à l'environnement.

Le programme de travail d'ALPARC contribue à l'application de différents points des protocoles et des priorités de la Convention alpine.



© Parc Naziunal Svizzer - Hans Lozza

1. Biodiversité et réseaux écologiques

Plusieurs actions réalisées en 2011-2012 ont été menées en faveur de la biodiversité alpine et du développement d'un réseau écologique dans les Alpes. Les Alpes sont un haut-lieu de la biodiversité en Europe et il revient donc à ce massif une responsabilité particulière pour protéger ce patrimoine faunistique et floristique exceptionnel, unique même en ce qui concerne de nombreuses espèces. **C'est l'objectif également des espaces protégés qui se sont regroupés au sein d'ALPARC pour apporter des réponses communes à des défis globaux.** La réalisation de réseaux écologiques au niveau alpin fait partie des stratégies adoptées pour sauvegarder la vie sauvage et les espaces protégés s'engageant dans l'amélioration de la connectivité écologique dans les Alpes.

TÉMOIGNAGE



« En tant qu'ancienne présidente de la Plateforme Réseau Ecologique de la Convention alpine en 2009-2010, je pense qu'Alparc, qui s'est beaucoup investi dans la réalisation d'un réseau écologique transalpin, a été le moteur et le ferment pour le lancement de cette thématique dans les Alpes. »

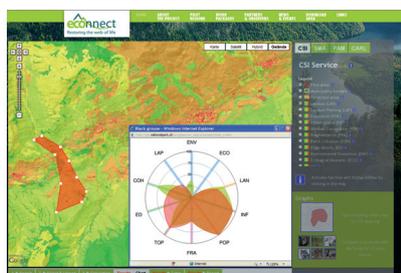
Marie-Odile GUTH,

Conseil général de l'environnement et du développement durable - CGEDD/FR



« Alparc assure une visibilité commune de ce réseau des espaces protégés au travers de la réalisation de différents supports de communication mais aussi la mise en œuvre sur le terrain de projets tels que ECONNECT. »

Christian SCHWDEHRER, Directeur d'Asters /FR



© ECONNECT

→ ECONNECT, projet de coopération territoriale européenne (Espace Alpin) c'est...

- 21 mesures concrètes pour la connectivité écologique réalisées dans 7 régions pilotes ;
- Un outil d'analyse cartographique commun pour la connectivité écologique (JECAMI) ;
- La collaboration entre de nombreux partenaires internationaux de différents secteurs pour créer le réseau écologique alpin.



© ALPARC

→ La Plateforme « Réseau Ecologique » de la Convention alpine c'est...

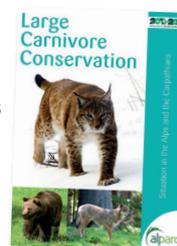
- 8 régions pilotes officielles pour la connectivité écologique ;
- Un soutien politique à la réalisation du réseau écologique alpin prévu par la Convention alpine ;
- La perspective d'inclure plus de régions pilotes dans le futur.



© ALPARC

→ La coopération Alpes-Carpates c'est...

- 36 parcs nationaux et d'autres espaces protégés des Carpates impliqués ;
- L'échange sur des sujets innovants de protection de la nature et notamment les échanges méthodologiques sur la mise en place d'un réseau écologique ;
- Des outils de communication et d'études sur les grands prédateurs ;
- Contributions à la mise en place du corridor écologique Alpes-Carpates.



2. Développement régional et qualité de vie

Le développement régional est un facteur central pour le bien-être des populations alpines. Il est important plus que jamais d'intégrer dans ce développement des stratégies et politiques permettant d'augmenter la qualité de vie pour les populations alpines. ALPARC souhaite y contribuer par des projets concrets au niveau alpin.



© ALPARC

→ Vers de nouvelles actions : les espaces protégés de montagne en Europe vont jouer un rôle de plus en plus actif dans le développement régional

- Workshop « Protected areas as tools for regional development » du 13 au 15 octobre 2011 en Chartreuse (F);
- plus de 30 experts scientifiques et spécialistes de la gestion des espaces protégés venant de toute l'Europe ont discuté du rôle des espaces protégés de montagne dans le développement régional d'un territoire ;
- les incidences économiques des espaces protégés sont principalement liées aujourd'hui à la valeur ajoutée générée par le tourisme vert dans l'aire protégée concernée ;
- Dans le futur, la recherche devra investiguer davantage sur les opportunités économiques générées par les parcs (services éco-systémiques et culturels, etc...), sur l'implication des acteurs régionaux (perception, acceptation, différents niveaux de gouvernance, etc...) et sur le changement du management régional (mesures adaptatives, scénarios en vue du changement climatique, changements démographiques, etc...).

→ La construction écologique dans les Alpes : des excursions pour voir et apprendre

- 3 jours d'excursion du 2 au 4 novembre 2011 ;
- 40 participants de 6 pays alpins ;
- 4 pays visités : Allemagne, Autriche, Suisse, Liechtenstein ;
- Analyse du contexte socio-culturel, économique et politique permettant la mise en place d'une stratégie globale et étendue de la construction écologique (valoriser ressources et savoir-faire locaux) ;
- Intégration du savoir-faire traditionnel dans la construction et dans la rénovation modernes.



© ALPARC

→ Les énergies renouvelables dans les parcs alpins - Conflits d'utilisation, actions nécessaires et solutions envisageables

- 21 parcs interrogés sur l'ensemble de l'Arc alpin ;
- Un projet réalisé par les Académies Suisses des Sciences (SAS), en collaboration avec le Réseau Alpin des Espaces Protégés (ALPARC), et cofinancé par l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV) ;
- La plupart des conflits recensés concernent les énergies éolienne et hydraulique (le projet Recharge Green, projet ETC, Espaces alpin, développé essentiellement par CIPRA International et ALPARC cherche des réponses à ces nouveaux défis. Début du projet automne 2012) ;
- Le rapport est disponible en trois langues (allemand, français et italien), et peut être téléchargé sur : www.parkforschung.ch.



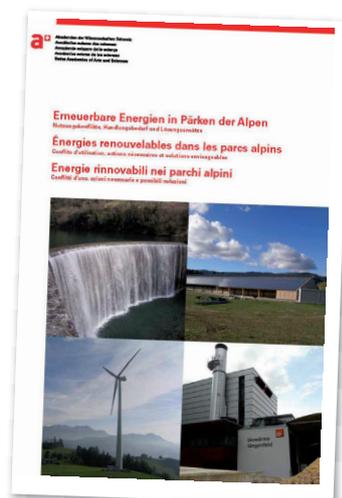
© ALPARC

TÉMOIGNAGE



« Il n'y a pas d'Alpins sans Alpes. Or les Alpes ont besoin d'Alparc. L'équation est donc simple : les Alpins ont besoin d'Alparc ! »

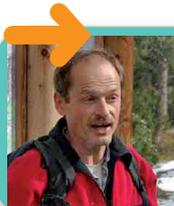
Alexandre MIGNOTTE, Directeur de CIPRA /FR



3. Communication commune et éducation à l'environnement

Faire connaître les espaces protégés alpins auprès du grand public a toujours été un des grands objectifs du réseau ALPARC de même que de le sensibiliser à la protection des Alpes et donc au rôle des espaces protégés. Ces dernières années, ALPARC a renforcé sa stratégie de communication afin de toucher un public de plus en plus large car **il est essentiel que chacun puisse contribuer à son échelle à la protection et la valorisation de ce patrimoine commun que sont les Alpes**. Aujourd'hui, sous l'impulsion des grandes instances internationales et à la lecture du document « L'avenir que nous voulons » établi à Rio lors de la dernière conférence des Nations Unies sur le développement durable (RIO +20), il apparaît encore plus important d'engager **des actions éducatives fortes et partagées par l'ensemble des acteurs alpins**.

TÉMOIGNAGE



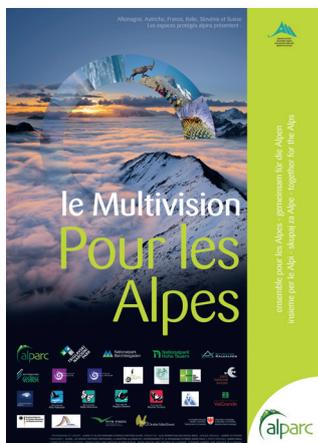
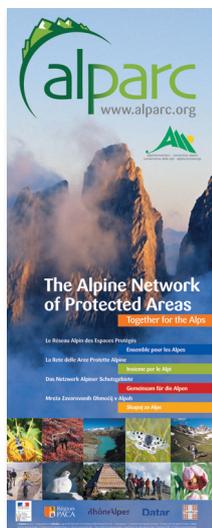
« Durant ces dernières années, une nouvelle identité collective et un sentiment d'appartenance s'est construit entre les espaces protégés alpins grâce à une communication commune portée par Alparc et cela n'existait pas avant ! »

Hans LOZZA, Parc National Suisse / CH



« Souvent les espaces protégés travaillent « en solo », alors que partager ses problèmes et trouver ensemble des solutions peut être vraiment une bouffée d'oxygène. Alparc est donc pour nous un vrai point de référence important dans notre travail. »

Cristina DEL CORSO, Parc National Gran Paradiso / IT



Carte postale Multivision

→ La communication commune des espaces protégés du réseau ALPARC :

- Une stratégie de communication commune et une charte graphique
- Un site Internet www.alparc.org en 5 langues comprenant des ressources et publications à télécharger, des news mises à jour régulièrement (Nouvelles internationales, des Alpes, d'Alparc et des espaces protégés), un agenda des manifestations d'ALPARC, des Espaces protégés mais également alpines et internationales.
- Une newsletter éditée en 5 langues et envoyée à plus de 3000 abonnés, 4 à 6 fois par an
- Une collection de 64 cartes postales représentant principalement des espaces protégés du réseau et diffusées dans les centres de visiteurs
- Des stands d'informations et des expositions itinérantes à la disposition des espaces protégés (Biodiversité, Montagnes mythiques, Retour de la vie sauvage, etc.)
- Diverses publications thématiques en 5 langues à la disposition des espaces protégés

→ des outils pour sensibiliser et faire découvrir les Alpes

Le Multivision c'est...

- 20 partenaires gestionnaires d'environ 60 espaces protégés dans 6 pays alpins
- 23 minutes de voyage en images et en musique à travers la diversité alpine
- 24 mai 2012 : un lancement collectif par les partenaires à travers tout l'Arc alpin lors de la Journée Européenne des Parcs
- Un outil collectif à libre disposition de tous les espaces protégés alpins
- Une projection adaptée aux centres de visiteurs et aux événements des parcs (et en 5 langues)
- La sensibilisation d'un très large public, notamment familial, à la protection des Alpes et au travail en réseau des espaces protégés



© ALPARC

→ Le ViViAlp c'est...

- Un outil de découverte de l'Arc alpin et de ses richesses (en 5 langues)
- 30 espaces protégés dans 6 pays alpins
- 17 stations ViViAlp dans 6 pays alpins
- 1 station mobile disponible pour des manifestations ponctuelles
- 1 version online Google Earth en 5 langues
- En 2012 : 3 nouvelles stations ViViAlp installées dans les Alpes

→ La cartographie des espaces protégés alpins : Système d'information géographique d'ALPARC

- Une base des données disponible pour nos partenaires comprenant diverses informations sur les espaces protégés alpins, qui comptent à ce jour, entre autres, 14 parcs nationaux et 73 parcs naturels régionaux. Un grand travail de mise à jour et de correction a été réalisé tant d'un point de vue sémantique que topologique.
- A partir de ces données, il est possible de produire **des cartes thématiques** (ex : sur les différentes catégories d'espaces protégés, sur les surfaces et les types d'occupation du sol...) afin d'aider les gestionnaires dans leur travail au quotidien ou de mieux cerner les enjeux d'un projet d'envergure alpine. Au-delà des cartographies, il est également possible de réaliser un certain nombre de **statistiques globales sur les espaces protégés**.
- Ces cartes représentent aussi la base de travail pour la construction d'un futur atlas des espaces protégés alpins en cours de développement. Cet atlas aura une forme numérique dans un premier temps.

→ Le groupe de travail « éducation à l'environnement montagnard »

Le groupe de travail « éducation à l'environnement montagnard dans les espaces protégés alpins », créé en 2009 en coopération avec le REEMA, poursuit son travail avec une **2^{ème} rencontre en octobre 2012** (Parc national des Hohe Tauern) afin de définir des perspectives et projets communs possibles.

4. La vie du réseau...

- 5 réunions du **Comité de Pilotage International** d'ALPARC en 2011-2012 : Triesenberg/FL, Berchtesgaden/D, Monaco/MC, Berne/CH et Cortina d'Ampezzo/I complétées par des réunions des **Groupes de Suivi Nationaux** dans différents pays.

→ **Un guichet d'information ouvert à tous** : des demandes de coordonnées des EPA (espaces protégés alpins), de documentation, de contacts, de diffusion d'informations et notamment d'appels à projets, des demandes de traductions et de mise en réseau...

→ Des outils de gestion pour les espaces protégés

Des indicateurs pour mesurer l'effectivité des mesures de gestion : un outil concret. Workshop les 16, 17, 18 mars 2011 à Marbach (CH)

- Des participants (plus de 30) de la Suisse, de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Autriche ont élaboré un outil commun à l'échelle alpine...
- ...pour **évaluer les mesures de gestion** : une demande à laquelle les espaces protégés doivent répondre de plus en plus souvent...
- ...et pour **permettre une meilleure lisibilité et transparence** de la gestion choisie vis-à-vis des instances administratives et des partenaires financeurs extérieurs...
- ...un outil traduit dans toutes les langues alpines et en anglais, téléchargeable, répond à ces besoins. A consulter à l'adresse : <http://fr.alparc.org/ressources/nos-publications>

→ La recherche dans les espaces protégés : eco.mont

- Le journal « eco.mont » est une initiative du Réseau Alpin des Espaces Protégés (ALPARC), du Comité scientifique international recherche alpine (ISCAR), de l'Académie autrichienne des Sciences (ÖAW) et de l'Université d'Innsbruck.
- Il a pour but de traiter **des sujets à la fois de recherche et de gestion « dans » et « sur » les espaces protégés des Alpes, sans exclure pour autant les autres espaces protégés de montagne en Europe et ailleurs**.
- eco.mont paraît deux fois par an, en version digitale et version papier.
- Participation à la préparation du **Symposium de recherche dans les espaces protégés alpins en collaboration avec ISCAR-P**, qui aura lieu en 2013 dans les Hohe Tauern (Mittersill).

→ mais aussi... des rencontres riches en émotions !

le Mémorial Danilo Re...

- l'occasion d'échanger, de se rencontrer, d'envisager des projets de partenariat... ou tout simplement de se sentir « unis » : ensemble pour les Alpes !
- en 2011 dans le Parc National du Triglav : 42 équipes alpines et 2 équipes des Carpates (une roumaine et une serbe),
- en 2012 dans le Parc de l'Adamello : 39 équipes venues de différents parcs alpins, voir au-delà, ont participé avec enthousiasme à un programme riche et varié !
- en 2013, rendez-vous dans le Parc national de la Vanoise (F) !
- une rencontre thématique qui permet aux gardes moniteurs d'approfondir certains thèmes utiles dans leur travail au quotidien, un moment d'échange et de formation.

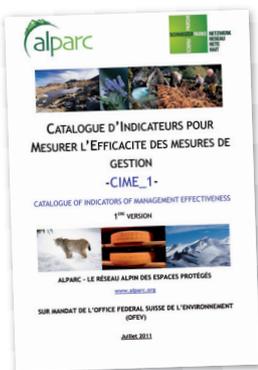
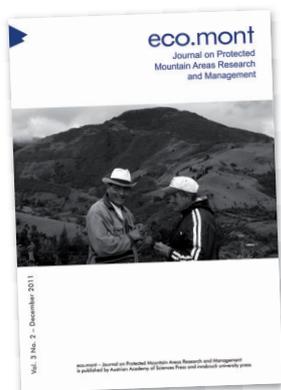
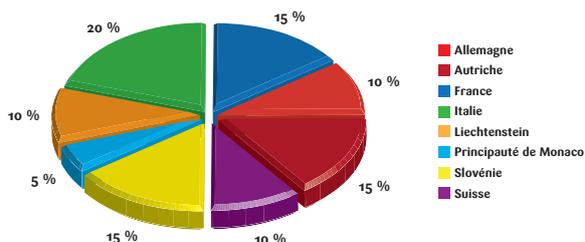
TÉMOIGNAGE



« Le partenariat technique qui existe entre nos deux réseaux (ALPARC et le REEMA) depuis plusieurs années est particulièrement efficace. Travailler ensemble permet un gain commun de temps et de moyens. »

Isabelle ROUX, REEMA /FR

Lieux hôtes des CPI de 2001 à 2011



© Parc national de la Vanoise - Christian Neumüller

Des chiffres pour comprendre les actions du réseau

TÉMOIGNAGE



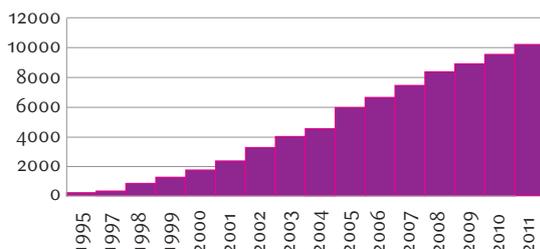
« Alparc permet de s'ouvrir vers l'extérieur, surtout pour un espace protégé de petite taille comme le nôtre et qui a surtout une existence locale et pas nationale ou transfrontalière. »
 Massimo Bocca,
 Parc naturel du Mont Avic /IT



© Parc Nazionale Svizzer - Hans Lozza

Le réseau ALPARC, actif depuis 16 ans, organise de nombreuses manifestations, évènements, workshops et ateliers de travail, excursions guidées, colloques et séminaires à destination, en priorité, du personnel des espaces protégés alpins. Grâce à son dynamisme, le réseau ALPARC a atteint **plus de 10 000 participants à ses manifestations depuis sa création.**

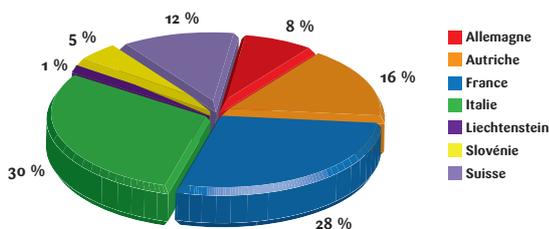
→ Nombre de participants cumulés



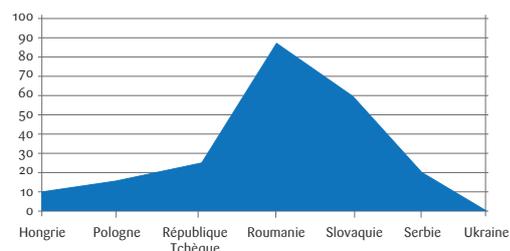
© Parc national des Ecrins - Rodolphe Papet

Depuis 1998, les manifestations d'ALPARC connaissent une double croissance, tant du point de vue du nombre de manifestations que des pays hôtes de ces manifestations. Les pays sont classés comme suit : les pays de la Convention alpine (qui accueillent et organisent 88% des manifestations), les pays de la Convention des Carpates (avec 4% des manifestations) et les autres pays qui ne font pas partie de l'une de ces conventions (avec 7%). Les informations et le savoir-faire du réseau ALPARC ne s'arrêtent donc pas aux frontières des Alpes mais sont diffusés bien au-delà, dans les Carpates et bien d'autres pays encore, comme au Royaume Uni ou en Norvège.

→ Pays impliqués dans les projets



→ Participants des pays de la Convention des Carpates aux manifestations d'ALPARC

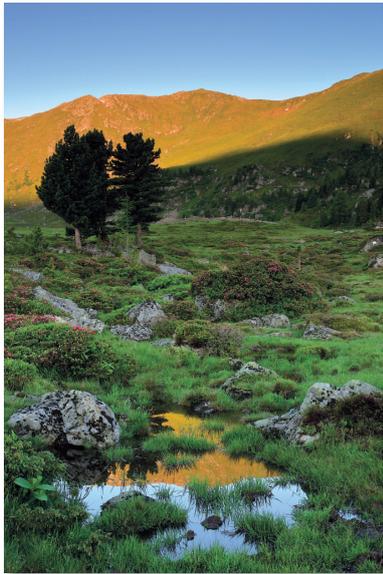


ALPARC a su créer un réseau d'échange et de coopération des espaces protégés alpins, une connexion à travers toute l'Europe grâce à ses manifestations, mais aussi grâce à l'information dont la Task Force des Espaces Protégés se charge de mettre à disposition de tous les pays alpins et de partenaires qui œuvrent pour la protection de la biodiversité et de la nature alpine, voire au-delà.

Se souvenir : historique de la naissance d'ALPARC



© ALPARC



© Nationalpark Nockberge - Helmut Moik



© ALPARC



© ASTERS - Patrick Perret



© Nationalpark Berchtesgaden - Johann Stanggassinger

Il y a plus de 16 ans, en octobre 1995, le Réseau Alpin des Espaces Protégés (ALPARC) était créé, à Gap (F) dans les Alpes du Sud. Lors de la première réunion des gestionnaires d'espaces protégés des Alpes, il avait alors été décidé de coopérer sur différents sujets de protection de la nature et du développement régional et également de communiquer ensemble.

Petit à petit, un réseau étatique sans équivalent s'est structuré. Quasi-tous les espaces protégés disposant de personnel ont depuis lors participé à l'une ou l'autre des actions d'Alparc, des barrières linguistiques furent surmontées, des éléments communs furent découverts et des différences ont conduit à un apprentissage réciproque et à un échange inédit jusqu'alors sur des méthodes de gestion des espaces protégés dans les pays de l'Arc alpin. **Un réseau avec des actions concrètes, des groupes de travail permanents et une communication grand public collective s'est développé.**

De Grenoble à Chambéry en passant par Gap

Le réseau fut dans un premier temps rattaché à l'Université de Grenoble/F et les premiers projets ont ainsi vu le jour dès 1995. Rapidement, une équipe de coordination fut mise en place auprès du Parc national des Ecrins, à Gap, pour la coordination des activités internationales des espaces protégés. Dès 2006 à Chambéry, cette unité de coordination fut rattachée sous l'appellation « Task Force Espaces Protégés » (TFEP) au Secrétariat permanent de la Convention alpine en tant que contribution volontaire de la France (Etat et Régions) à l'application de la Convention alpine. **Ainsi, notre réseau a vu depuis sa création une adaptation continue de son statut afin de prendre en compte le processus et l'évolution des institutions de la Convention alpine.**

TÉMOIGNAGE



« ALPARC travaille depuis de nombreuses années de façon extrêmement professionnelle [...]. Ce que j'apprécie avant tout est l'approche internationale ; le fait de savoir que pour des raisons culturelles tout ne fonctionne pas de la même manière partout mais que nous pouvons tout de même parler et travailler ensemble. Ceci est malheureusement toujours encore une exception dans les Alpes, comme d'ailleurs d'autres régions. **Ainsi, ALPARC a fait bouger les choses et a réalisé beaucoup pour la nature et les Hommes.** [...] J'ai moi-même expérimenté à quel point la mise en réseau au-delà des frontières administratives peut bénéficier à la nature et aux populations. »

Andreas Gätz,
Directeur CIPRA International 1996 – 2012 /FL

TÉMOIGNAGE



« J'étais présent à Gap en octobre 1995 lors de la création d'Alparc ! Pour résumer ce qui est arrivé durant cette quinzaine d'années, je dirais que malgré les difficultés liées aux langues différentes, **cela a vraiment permis une ouverture d'esprit bénéfique et de vrais échanges de fond.** En un mot, je dirais qu'Alparc est un déclencheur.

Je dirais aussi que pour moi, **Alparc est une organisation absolument fondamentale, un outil qui aide vraiment à créer un état d'esprit européen !** »

Guido Méus, Parc national de la Vanoise /FR



Pourquoi le réseau ALPARC a-t-il besoin d'évoluer ?

L'orientation « projets » du réseau ainsi que le dynamisme et la flexibilité attendus par ses partenaires amènent aujourd'hui à un autre développement : **Alparc a besoin d'une base et d'une structure légale afin de pouvoir réaliser des projets communs plus vastes, mais aussi et surtout pour donner aux espaces protégés des Alpes une image et un poids international plus important.** Le leitmotiv principal reste cependant d'apporter une contribution concrète, efficiente et orientée vers le terrain pour l'application de la Convention alpine et ses protocoles, en particulier celui pour la « Protection de la nature et l'entretien des paysages ».

TÉMOIGNAGE



« ALPARC revêt pour nous une grande importance car ce réseau relie entre elles les personnes gestionnaires ainsi que les expériences des parcs alpins. Il offre aussi une excellente base pour des projets communs dans les Alpes, et enfin, c'est à mon avis le meilleur outil pour mettre en œuvre la Convention alpine. »

Martin Šolar, Directeur Triglavski Narodni Park /SI

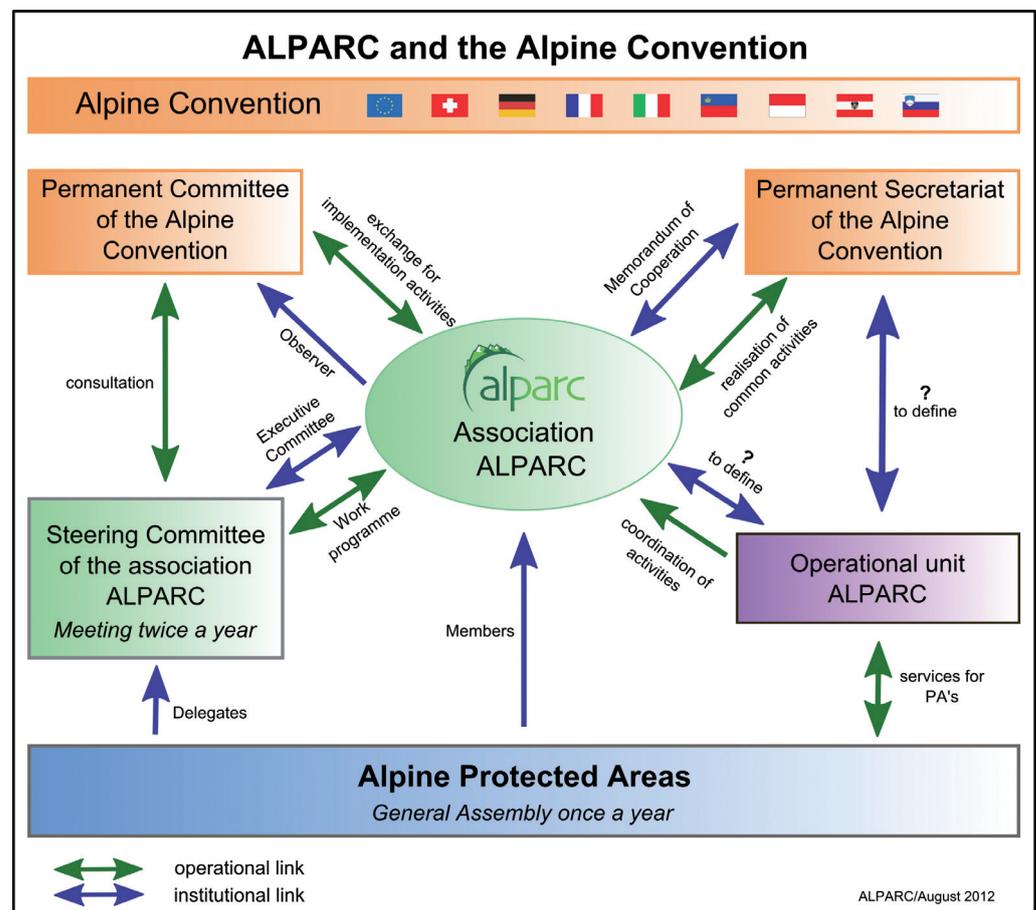
Jusqu'à ce jour, la coordination des activités communes des espaces protégés de tous les états alpins a été financée par la France et ses deux régions alpines Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que par un soutien basé sur des projets par l'Allemagne, la Suisse et les principautés de Monaco et du Liechtenstein et quelques sponsors privés (Fondations MAVA et Heidehof). La Ville de Chambéry met à disposition gracieusement des locaux pour l'équipe de coordination (Task Force Espaces Protégés) dans la « Maison des parcs et de la montagne » depuis 2006. Nous remercions ici très chaleureusement ces partenaires pour leur soutien généreux.

Il s'agit maintenant de construire ensemble un fondement stable et large pour la coopération internationale conforme au slogan : « Les espaces protégés alpins - ensemble pour les Alpes ».

Cette démarche est indépendante du statut de l'actuel Task Force Espaces Protégés du Secrétariat permanent de la Convention alpine, elle a comme objectif unique de renforcer et de structurer d'avantage le réseau des espaces protégés et de le rendre encore plus compétitif pour des projets internationaux contribuant à une application concrète de la Convention alpine et de ses protocoles.



© Ufficio parchi naturali Alto Adige - Josef Hackhofer



La création de l'association ALPARC



© ALPARC

La structuration d'un réseau avec des centaines de partenaires institutionnels est une affaire complexe. Peut-être est-ce pour cette raison qu'ALPARC a si bien réussi jusqu'à maintenant en tant que communauté de travail informelle, même si en vérité, il s'agit bien d'une « organisation de fait ».

Il s'agit maintenant de structurer légalement cette organisation existante tout en renforçant encore le lien avec la convention par un outil adéquat (Memorandum de coopération). Cela devrait permettre de coordonner encore plus efficacement le nombre croissant de projets et de demandes émanant des espaces protégés. Actuellement, l'« association » est le seul statut légal envisageable pour une « communauté » de cette taille. Malheureusement, une association de droit « européen » ou semblable n'existe toujours pas. Un tel statut serait encore mieux adapté à la structure internationale d'ALPARC et une évolution vers une telle structure est envisagée (et indiquée dans les statuts) dès sa mise en place par l'Union Européenne.

Le Comité de Pilotage International d'ALPARC a proposé de lancer le processus de la création d'une association ALPARC lors de la Semaine alpine et XII^{ème} Conférence alpine en Suisse en 2012. De cette façon, le plus grand nombre possible d'espaces protégés actifs dans les Alpes pourrait être rassemblé avec l'objectif de réunir énergies et moyens. **Un réseau bien structuré avec des membres actifs répartis sur l'Arc alpin, tout en incluant les différentes collectivités territoriales et les instances nationales concernées devrait renforcer le travail en commun et aussi positionner le financement sur une base plus large.**

TÉMOIGNAGE



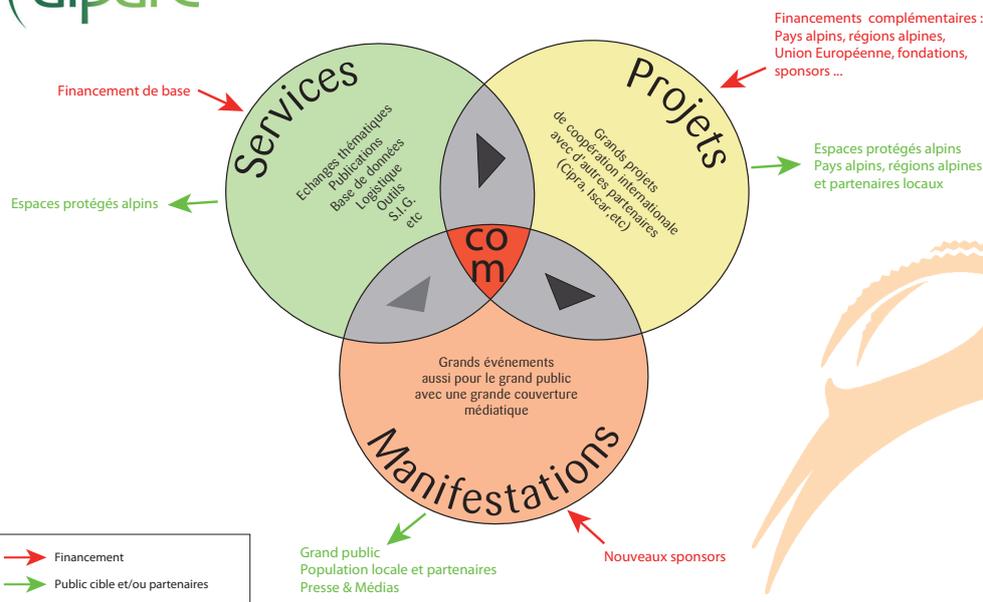
« L'aventure humaine m'a marqué... 15 ans plus tard, il y a de grandes rencontres internationales, des réflexions sur des thèmes majeurs, comme les corridors écologiques ou le développement local en montagne... **Je ne peux m'empêcher de faire le lien entre le petit noyau dur du début et aujourd'hui l'existence effective d'une intelligence collective, avec le plaisir de réfléchir ensemble toujours présent. On voit aussi qu'on ne s'est pas trompé !** »

Claude Dautreya,
Parc national des Ecrins /FR

Nouvelles orientations et structuration d'ALPARC



Structuration activités ALPARC



Le réseau ALPARC se concentrera pour les prochains années sur les principaux défis du territoire alpin et européen :

- biodiversité et connectivité écologique
- développement régional durable et qualité de vie
- communication et éducation à l'environnement

Ces priorités de travail permettront de faire face à des phénomènes transversaux d'importance mondiale, comme le ré-

chauffement climatique, la conservation de la biodiversité, la promotion d'un développement économiquement et écologiquement plus durable et la sensibilisation de la population et notamment des jeunes aux grands défis de notre ère.

Afin de mener à bien ses actions et de renforcer sa visibilité, les activités d'ALPARC se structurent désormais en trois grands domaines : **services, projets et événements publics.**

La plus-value d'ALPARC pour les espaces protégés alpins

L'objectif premier du réseau ALPARC est de favoriser et soutenir les échanges d'expériences et de savoir-faire entre les gestionnaires des espaces protégés alpins, sur toutes les thématiques communes. De ce fait, les gestionnaires peuvent trouver des ressources et un lieu d'échanges privilégié en participant aux activités organisées par ALPARC.

Je suis un gestionnaire d'espace protégé, qu'est-ce qu'ALPARC peut m'apporter ?

ALPARC...

- ... met à disposition **une infrastructure concrète** avec des services associés (par exemple une aide logistique, la médiation, les données, le développement d'outils de gestion...)
- ... fait **gagner du temps** et de l'argent aux espaces protégés en coordonnant des activités et projets communs (par exemple des outils collectifs)
- ... permet de **développer des projets** qu'un seul espace protégé n'aurait pas pu réaliser tout seul (par exemple ViViAlp, Multivision)

- ... fait du **lobbying** en faveur des espaces protégés dans les Alpes (par exemple envers les gouvernements, les Institutions européennes)
- ... trouve **des ressources financières** à travers des projets européens ou d'autres sources, pour investir dans un travail commun bénéfique à chaque espace protégé qui participe au projet (par exemple : continuum initiative, ECONNECT, ALPENCOM, HABITALP)



© Parc national de la Vanoise - Christian Neumüller

© Parc Naziunal Svizzer - Hans Lozza

TÉMOIGNAGE



« La poursuite de l'activité d'ALPARC est donc [...] très importante. Ce réseau nous apporte à chacun le témoignage d'une grande diversité d'expériences, la possibilité de conduire des actions que nous n'aurions individuellement pas la capacité à conduire seuls et la reconnaissance d'une grande force collective utile à la fois dans chacun de nos territoires d'actions et pour l'action générale de protection et de valorisation des espaces patrimoniaux alpins. »

Christian Neumüller, Parc national de la Vanoise /FR

L'équipe de l'unité opérationnelle d'ALPARC (Task Force Espaces Protégés du Secrétariat permanent de la Convention alpine)

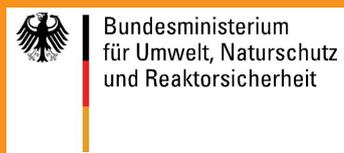
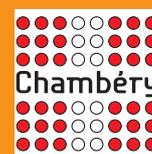


De gauche à droite : Marie Stoeckel, Stéphane Morel, Renate Biedermann, Yann Kohler, Elena Maselli et Guido Plassmann (absente de la photo : Julika Jarosch - membre de l'équipe 2011-2012 pour les projets Multivision et ViViAlp)

Un grand merci à tous les partenaires des pays alpins qui ont soutenu fortement nos actions



Nous remercions également nos partenaires qui rendent possible la coopération internationale



ALPARC - Réseau Alpin des Espaces Protégés

Coordonné par :

Task Force Espaces Protégés du Secrétariat permanent de la Convention alpine

Maison des parcs et de la montagne
256, rue de la République
F-73000 CHAMBERY

Tel. +33 . (0)4 79 26 55 00

Fax. +33 . (0)4 79 26 55 01

info@alparc.org www.alparc.org

Directeur de la publication : Guido PLASSMANN

Coordination : Elena MASELLI

Rédaction : équipe Task Force Espaces Protégés du Secrétariat permanent de la Convention alpine

Traduction : Alexandra GEESE (Alps la Rete)

Mise en page et impression : Imprimerie Notre Dame

Illustrations : Photothèque ALPARC

Couverture : © Parc national de la Vanoise – Christian BALAIS



Impression sur papier recyclé 100 % avec des encres à base végétale par l'imprimerie Notre Dame (F) en août 2012



CONVENTION ALPINE

Secrétariat permanent de la Convention alpine

info@alpcnv.org

www.alpcnv.org



alparc
Ensemble pour les Alpes